

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 1/22/0789 du 25 octobre de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à la société Proximus Luxembourg S.A. l'autorisation pour des installations radiotechniques de la 5^e génération (5G) ;
- l'arrêté N° 1/2022/0789/145 du 23 octobre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PROXIMUS Luxembourg SA des installations radiotechniques de la 5^e génération (5G) à Windhof, 3, rue de Trois Cantons, numéro cadastral 1243/2301, section G de Goetzingen, commune Koerich ;
- l'arrêté N° 3A/2023/3614/176 du 25 octobre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société SARL BOUCHERIE KIRSCH l'exploitation d'un palan de ka marque LIFTKET, du type 071/54, avec le numéro de construction J01473 à Grass, 1, rue Charles Kieffer ;
- l'arrêté N° 3A/2023/3713/174 du 27 octobre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société COPROPRIETE DE LA RESIDENCE l'exploitation d'un ascenseur à Steinfort, 13, rue de Kleinbettingen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.